

Inscription saison 2025 – 2026

Souscripteur 1

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____ @ _____

T-shirt → Taille : _____ Couleur : _____

Souscripteur 2

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____ @ _____

T-shirt → Taille : _____ Couleur : _____

Déclarons : être physiquement aptes à la pratique de la danse de société
 accepter les conditions générales de Rock Dance.

Date : **Visa 1** **Visa 2**

Tarifs annuels

{ Adhésion obligatoire (20€) → **include**
Dimanches Rock Dance 17 → **gratuits**

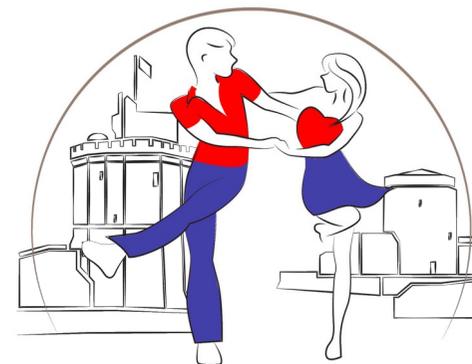
COURS (cocher au dos)	Tarif	Nb de danseurs	Totaux
1 heure par semaine	180 €		€
2 heures par semaine	240 €		€
3 heures par semaine	290€		€
4 heures par semaine	330 €		€
5 heures par semaine	370 €		€
Full pass	400 €		€
TOTAL →			€

Abonnement aux dimanches de Rock Dance seulement

Tarif annuel	Nombre de danseurs	Total
30 €		€

Règlement par virement ou par chèque libellé à l'ordre de : **Rock Dance**

En 1 fois En 3 chèques encaissables 1^{er} oct., 1^{er} nov., 1^{er} déc.



Rock Dance 17

SAISON 2025 – 2026

Rock, West Coast Swing, Bachata & Salsa

Reprise à partir du 8 septembre 2025

1^{er} cours d'essai gratuit

Enseignants :

Rock	Henry Carillo & Pascaline
WCS	Ludovic Robert & Catherine
Bachata	Delphine
Salsa	Jimmy & Angie
Rock niv 1	Christine, Christian & Thierry

Maison des associations - 8 rue Léonce Vieljeux 17137 Nieul-sur-Mer
info@rockdance17.fr - www.rockdance17.fr

 Rock Dance 17 La Rochelle

Conditions générales d'adhésion à Rock Dance

Adhésion, Abonnement et Règlement :

Pour toute inscription aux cours de danse, l'adhésion à l'association Rock Dance est obligatoire. L'adhésion n'est pas remboursable, elle est valable du 1er septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026.

Le règlement des cours ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement sauf :

- pour incapacité médicale et après fourniture d'un certificat médical,
- pour mutation professionnelle ou déménagement à plus de 50 km,
- en cas d'interdiction de la pratique de la danse de société décidée par les autorités .

En cas de remboursement tout trimestre commencé est dû.

L'abonnement aux Dimanches de Rock Dance n'est pas remboursable. Il est valable du 5 octobre 2025 au 30 juin 2026. Il ne donne pas accès au statut d'adhérent de l'association.

Participation aux cours de danse :

La participation aux cours suppose :

- la remise du bulletin d'adhésion complété et signé,
- le règlement de l'adhésion et des cours,
- la remise d'une attestation d'assurance responsabilité civile à jour.

Dans le souci d'équilibrer la répartition danseurs/danseuses dans les cours, l'association se réserve le droit d'établir des listes d'attente avec priorité aux adhérents des saisons précédentes.

Obligations des adhérents :

Les danseurs de Rock Dance s'engagent à :

- se conformer aux dispositions des statuts de l'association,
- respecter les lieux mis à leur disposition, en particulier en utilisant des chaussures réservées à la danse et qui ne laissent pas de traces au sol,
- avoir un comportement correct et décent vis à vis des autres danseurs et des enseignants,
- être ponctuels et assidus pour ne pas ralentir la progression des cours du groupe.

Si, occasionnellement, un cours vient à manquer de danseuses ou de danseurs, seuls les membres du Conseil d'Administration sont habilités à autoriser un adhérent non-inscrit pour ce cours à y participer.

Les enfants présents lors des cours ou manifestations sont sous la responsabilité exclusive de leurs parents.

Le manquement à l'une de ces obligations peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des cours prononcée par le Conseil d'Administration de Rock Dance.

Crise sanitaire :

En cas de crise sanitaire, les adhérents et abonnés doivent se conformer aux mesures sanitaires édictées par les autorités. Le Conseil d'Administration entreprend toutes les actions nécessaires à l'information des adhérents et à l'application des mesures réglementaires.

Assurances - Vols et pertes :

Conformément à la loi, l'association Rock Dance a souscrit une assurance « responsabilité civile », auprès de la MACIF.

Pour autant l'association ne peut être tenue responsable pour des vols, oublis, pertes ou dégradations d'effets personnels qui pourraient survenir lors des cours de danse ou lors des manifestations qu'elle organiserait.

Informatique et libertés :

Lors des cours et manifestations, les danseurs sont susceptibles d'être photographiés ou filmés. Sauf refus explicite exprimé au moment de l'adhésion ou de l'abonnement, les danseurs accordent à Rock Dance, le droit de publier les prises de vue réalisées pour le compte de l'association. Ces diffusions sont limitées à celles faites dans le seul intérêt de Rock Dance, en particulier sur le site Web de Rock Dance, Youtube, Facebook ou des bulletins d'information.

Les données personnelles fournies à Rock Dance font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de l'association. À tout moment, les adhérents ont le droit de demander la modification de leurs données personnelles.

Programmation saison 2025 ~ 2026

(cocher les cours demandés)

LUNDI à NIEUL-SUR-MER (espace Michel Crépeau)

- 19H15-20H15 : ROCK'N ROLL *niveau 1*
- 20H30-21H30 : SALSA *niveau 1*
- 21H30-22H30 : SALSA *niveau 2*

MARDI à LA ROCHELLE (La Passerelle)

- 19H30-20H30 : BACHATA *niveau 1*
- 20H30-21H00 : Pratique Bachata *niveaux 1 & 2*
- 21H00-22H00 : BACHATA *niveau 2 & +*

MERCREDI à LA ROCHELLE (Salle Émile Combes)

- 20H00-21H00 : ROCK'N ROLL *niveau 2*
- 21H00-22H00 : LINDY HOP *tous niveaux*

JEUDI à NIEUL-SUR-MER (espace Michel Crépeau)

- 19H15-20H15 : WEST COAST SWING *niveau 1*
- 20H15-21H15 : WEST COAST SWING *niveau 2*
- 21H15-22H15 : WEST COAST SWING *niveau 3*

DIMANCHES ROCK DANCE à NIEUL-SUR-MER (2 par mois)

- 16H00-19H00 : Pratique des danses enseignées

Nieul-sur-Mer : Espace Michel Crépeau – rue de Lauzières

La Rochelle : Salle polyvalente – 2, Square de la Passerelle (Mireuil)

Salle Émile Combes – 38 rue de la Pépinière (La Genette)

Définition des niveaux de danse :

Niveau 1 : Je débute ou j'ai 1 année de pratique de la danse considérée.

Niveau 2 : J'ai au moins 2 ans de pratique de la danse considérée (figures et pas de base acquis et dans le rythme de la musique).

Niveau 3 : J'ai au moins 5 ans de pratique de la danse considérée.

In fine, les enseignants et l'équipe dirigeante décideront de l'orientation des danseurs vers le niveau approprié.